

Villiers-Saint-Frédéric s'engage dans la lutte contre les frelons asiatiques, afin de vous protéger et de protéger les abeilles

Ce qu'il faut faire :

Signaler le nid à la Mairie en indiquant vos coordonnées et la localisation précise du nid.

Il est inutile de signaler l'observation d'un frelon asiatique sans avoir localisé son nid.

Le Garde champêtre se rendra sur place pour déterminer s'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques et pour déterminer l'enjeu que représente le nid au regard de la santé et de la sécurité publique.



Ne prenez pas le risque de le détruire vous-même, car les frelons asiatiques sont plus nombreux et plus agressifs que leurs cousins européens; l'éradication de leur nid est donc plus dangereuse. La piqûre du frelon asiatique peut provoquer une réaction allergique appelée choc anaphylactique pouvant être mortel.



Tous les habitants suspectant la présence d'un nid de frelons asiatiques sur la commune ou leur propriété doivent contacter la Mairie par téléphone ou par mail.

La Commune a décidé de mettre en place une veille afin de recenser les nids de frelons asiatiques et de connaître l'évolution de ceux-ci sur le territoire.

En 2018, une dizaine de nids de frelons asiatiques a été signalée.

A ce jour, le Museum National d'Histoire Naturelle recense les signalements de frelons asiatiques afin de mieux comprendre les modalités de dispersion et de poursuivre les recherches sur cette espèce invasive.

La Commune participe à ce recensement par la transmission des données relevées sur le terrain.



Mairie de Villiers-Saint-Frédéric

Contact :

Mairie : 01.34.89.01.98

Mail : contact@mairie-vsfr.fr

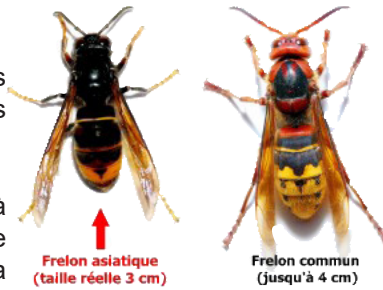
Garde champêtre : 06.08.71.32.67

Le **frelon asiatique** ou *Vespa Velutina* vient d'Asie.

Il a été introduit en France par le commerce de poteries chinoises en 2004. Le climat étant similaire à celui des forêts chinoises, il s'est très bien adapté à notre pays.

Véritable fléau pour les abeilles, qu'il décime au fur et à mesure de son évolution sur notre territoire, la menace pèse très lourd sur l'apiculture et plus globalement sur la culture fruitière.

En éliminant les abeilles, le frelon asiatique déséquilibre toute l'agriculture et bien plus encore. L'abeille étant pollinisatrice de plus de 20 000 espèces de plantes sur notre continent, dont 40% de fruits, légumes et oléagineux, elle a un rôle capital dans l'équilibre de l'écosystème. De l'orchidée dont elle est la seule pollinisatrice, aux plantes rares et à toute l'agriculture maraîchère, elle est indispensable à notre survie.



Lorsque la température diurne permet le vol, les reines hivernantes sortent de leur cachette (tas de bois, abris dans le sol), et cherchent des sources d'eau et de nourriture. On peut ainsi en observer voler durant les beaux jours de février.

Elles fondent leur colonie au printemps. Des premiers œufs naissent des femelles qui seront les ouvrières. Elles vont progressivement permettre à la reine de se consacrer uniquement à la ponte.

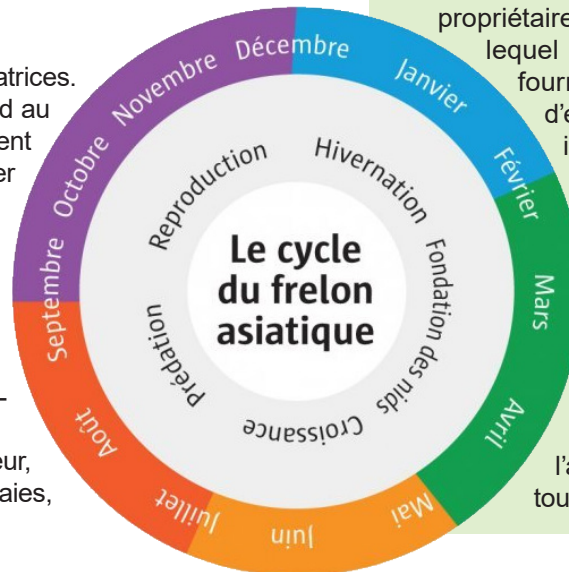
A la fin de l'été, commence la production des premiers mâles et des futures reines. Le nid peut alors abriter plusieurs milliers d'individus : on estime ce chiffre à plus de 10 000 pour les plus grosses colonies. À titre de comparaison, un nid de frelons d'Europe abrite quelques centaines d'individus.



Un nid fabrique entre 100 et 150 fondatrices. Les reines fécondées quittent leur nid au début de l'hiver, et vont individuellement rechercher une cachette pour passer l'hiver.

Un nid est actif de mars à novembre-décembre selon les conditions climatiques. Le nombre d'ouvrières augmente alors pour assurer l'alimentation, l'entretien et la protection de la colonie.

Les nids de frelons asiatiques sont généralement localisés en hauteur, dans les arbres ou les charpentes mais on peut en trouver plus bas (haies, ronciers, abris de jardin, auvent, appentis...).



Villiers s'engage avec 2 actions validées par le Conseil Municipal :

• Bouchon Tap-Trap :

Les frelons se réveillent : c'est maintenant (mars à juin) qu'il faut poser les pièges, pour capturer les fondatrices dès la sortie de l'hivernage, avant qu'elles ne démarrent un nouveau nid.

Les pièges peuvent ensuite être remplacés dès août jusqu'aux premières températures basses (période où les jeunes fondatrices commencent à quitter le nid).

Il est déconseillé de placer les pièges en dehors de ces périodes car le risque de capturer les espèces autochtones est grand.



TAP-TRAP est un piège simple et efficace pour la capture des frelons et s'utilise avec une bouteille en plastique.

L'appât à utiliser pour piéger les frelons :

- ½ l de bière et 2 cuillères de sucre ou de miel
- vin blanc doux adouci avec du sucre ou du miel et 20/30 ml de sirop de menthe (un petit verre)

TAP-TRAP est fabriqué en matière plastique recyclable, très résistant, jaune, de manière à exercer une forte attraction sur les insectes. Il est doté d'un anneau qui permet d'accrocher des bouteilles à un arbre ou à n'importe quel autre soutien.

• Aide Financière à la destruction :

Si le coût de destruction du nid est à la charge du propriétaire public ou privé de la parcelle sur lequel il est installé, une aide peut être fournie par la Commune, à condition d'en avoir fait la demande et d'avoir fait intervenir une entreprise agréée à la destruction.



L'aide allouée sera à hauteur de 50%, plafonnée à 200 euros. Le règlement se fera sur présentation d'une facture acquittée.

La destruction des nids à partir du mois de juillet est la meilleure solution. Elle doit être réalisée par des professionnels habilités utilisant du matériel de protection adapté et disposant d'un matériel permettant l'accès aux nids. L'intervention se fera à l'aube ou au crépuscule pour toucher tous les individus de la colonie et éviter ainsi un essaimage.